IMPACT
Institut des Médiations et des Politiques Artistiques et Culturelles des Territoires

Note hebdomadaire · Semaine 40 · 1er octobre 2026

01

N° 01 — Dossier : tiers-lieux

Pourquoi les tiers-lieux ?

Une infrastructure durable face aux fractures territoriales, à la recomposition des services de proximité et aux transitions économiques

62 %

des tiers-lieux situés hors des 22 métropoles administratives

30 409

emplois directs

377 159

personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle

882 M€

de chiffre d'affaires cumulé en 2023, dont 49 % de subventions publiques

01

État des lieux

En 2023, la France comptait plus de 3 500 tiers-lieux. Parmi eux, 62 % étaient situés hors des 22 métropoles administratives : 34 % en milieu rural et 28 % dans les villes moyennes. Loin d'être un simple « third place » de sociabilité, le tiers-lieu à la française est défini comme un espace de coopération ancré dans son territoire, fondé sur la mutualisation des espaces et des compétences, l'hybridation des activités et des revenus, ainsi que l'implication d'un collectif citoyen.

Depuis 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) soutient directement les tiers-lieux à travers le programme *Nouveaux lieux, nouveaux liens*. Plus de 700 tiers-lieux ou consortiums ont ainsi été accompagnés par l'État, parmi lesquels 407 Fabriques de territoire, 100 Manufactures de proximité et 204 tiers-lieux apprenants relevant du dispositif DEFFINOV (Développement de la formation innovante) Tiers-lieux.

02

Pourquoi la France a fait des tiers-lieux un outil de cohésion territoriale

L'essor des tiers-lieux s'inscrit dans un contexte d'accentuation des disparités territoriales. À mesure que la richesse, l'emploi et les fonctions supérieures se concentraient dans quelques grands pôles métropolitains, de nombreux territoires – zones rurales, petites villes et villes moyennes – ont vu se fragiliser leur tissu de services de proximité, leur attractivité et leurs lieux de sociabilité. Les tiers-lieux ont alors été pensés comme des espaces de lien social, d'initiatives collectives et de services utiles aux territoires fragiles.

Leur montée en puissance s'explique aussi par la dématérialisation

des démarches administratives, les besoins d'inclusion numérique, ainsi que les enjeux de reconversion dans des territoires en mutation industrielle ou agricole. Dans ce contexte, les tiers-lieux se sont progressivement imposés comme des infrastructures locales capables de combiner apprentissage, accompagnement, accès aux droits, expérimentation et relocalisation de certaines activités.

03

Les fonctions concrètes attribuées aux tiers-lieux

Du point de vue du travail et de l'activité économique, les tiers-lieux constituent de véritables plateformes territoriales. À l'échelle des 3 500 lieux, l'Observatoire des tiers-lieux estime à 30 409 le nombre d'emplois directs et à 47 858 le nombre de structures hébergées. Par ailleurs, 55 % des tiers-lieux proposent du coworking et 18 % exercent une activité d'incubateur, de pépinière ou d'accélérateur d'entreprises. Ils ne sont donc pas de simples espaces communautaires : ce sont aussi des lieux où l'on travaille, où l'on expérimente, où l'on teste et où l'on tisse des coopérations locales.

Leur fonction d'apprentissage est tout aussi centrale. Ainsi, 58 % des tiers-lieux développent des actions de formation et d'apprentissage, 49 % proposent des activités de formation professionnelle et 35 % agissent pour l'insertion professionnelle. Au total, 377 159 personnes ont bénéficié d'une formation professionnelle. Les thématiques couvertes sont variées : numérique, entrepreneuriat, fabrication, informatique, culture, gestion administrative ou encore réemploi.

Ils jouent également un rôle de médiation numérique et de soutien aux services du quotidien. Parmi eux, 31 % proposent des activités de médiation numérique et 16 % hébergent un service public. Dans bien des cas, ils servent ainsi de points d'appui pour l'accès aux droits, l'appropriation des outils numériques et l'accompagnement de publics éloignés des institutions.

Quant au domaine culturel, 51 % des tiers-lieux proposent des activités culturelles, 32 % disposent d'espaces destinés à la production artistique et 31 % se définissent comme des tiers-lieux culturels ou des lieux intermédiaires et indépendants. À l'échelle des 3 500 lieux, près de 13 millions de personnes ont assisté à un événement artistique ou culturel, et 135 000 événements festifs ouverts au public ont été organisés en 2022.

Sur le plan écologique, 46 % des tiers-lieux sont engagés dans l'économie circulaire et le réemploi, 30 % proposent des jardins partagés et des activités de bricolage, et 43 % entretiennent des partenariats avec des acteurs de la transition écologique.

04

Configuration spatiale

Le tiers-lieu français se caractérise par l'hybridation des usages. Un même lieu peut accueillir du coworking, des activités culturelles, des formations, un atelier de fabrication, une cuisine partagée, un espace de débat, un jardin ou des services de proximité. L'espace n'est pas assigné à une seule fonction : il est conçu pour permettre la coexistence de publics, d'activités et de temporalités différentes au sein d'un même site.

05

Ressources humaines : pourquoi la facilitation est décisive

Dans le modèle français, la réussite d'un tiers-lieu dépend moins de la qualité du bâti que de celle de son équipe d'animation et de coordination. Les données de 2023 montrent que les métiers les plus fréquemment exercés sont ceux de chargé de communication, facilitateur-coordinateur, responsable administratif et financier, chef de

projet, chargé de programmation, chargé d'accueil ou médiateur. La professionnalisation de ces fonctions explique d'ailleurs le développement de formations dédiées, comme celles de fabmanager et de facilitateur.

06

Modèle économique : les conditions réelles de la durabilité

Le modèle économique des tiers-lieux est fondamentalement hybride. En 2023, leur chiffre d'affaires cumulé est estimé à 882 millions d'euros, dont 49 % proviennent de subventions publiques. Dans la pratique, leur viabilité repose donc rarement sur une seule ressource. Elle résulte plutôt de la combinaison de financements publics, location d'espaces, adhésions, ateliers, prestations, formation, restauration, billetterie, vente de produits et ingénierie de projet. C'est cette hybridation des activités et des revenus qui constitue l'un des traits les plus caractéristiques des tiers-lieux français.

07

Les tiers-lieux comme outil d'action publique : pourquoi y investir ?

Pour les décideurs publics, le tiers-lieu ne relève pas d'un simple aménagement immobilier. C'est un outil d'action territoriale qui permet, dans un même cadre, de soutenir les services de proximité, l'activité économique locale, l'offre culturelle, l'inclusion numérique et les coopérations citoyennes, et de renforcer le lien social. C'est d'ailleurs en ce sens que l'ANCT présente les Fabriques de territoire : comme des lieux créateurs de richesses et d'emplois, ancrés dans des territoires fragiles, ouverts aux populations vulnérables et constituant des ressources pour l'offre culturelle et l'économie de

proximité.

08

Conclusion : pourquoi ce modèle reste-t-il actuel ?

La France n'a pas fait des tiers-lieux un simple prolongement administratif de l'État, pas plus qu'elle ne les a réduits à des espaces privés de coworking ou d'entrepreneuriat. Le cadre public en soutient la structuration, mais ce sont les acteurs locaux qui en définissent les usages, les fonctions et les équilibres. En ce sens, le tiers-lieu apparaît comme une infrastructure intermédiaire : un dispositif souple, ancré dans les territoires, capable d'aider une communauté locale à remédier elle-même à une partie de ses fragilités sociales, économiques, culturelles et écologiques.

Bibliographie

Sources institutionnelles et de cadrage

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *Tiers-lieux*. Consulté le 13 mars 2026.

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *Tiers-lieux : ressources*. Consulté le 13 mars 2026.

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *Une nouvelle vague de sélection de tiers-lieux*. Consulté le 13 mars 2026.

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *[Comprendre] Tiers-lieux en Europe et puissance(s) publique(s)*. Consulté le 13 mars 2026.

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). *[Comprendre] Vers une mesure de la contribution sociale des tiers-lieux : l'indicateur de capacité relationnelle (RCI)*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?* Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Le Groupement d'Intérêt Public France Tiers-Lieux*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Les missions de France Tiers-Lieux*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Créer un tiers-lieu : premiers pas*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Être accompagné en tant que tiers-lieu*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Tiers-lieux et collectivités : comment faire ensemble ?* Consulté le 13 mars 2026.

Données, recensement et observation

Observatoire des Tiers-Lieux. *En France en 2023 – Données*. Consulté le 13 mars 2026.

Observatoire des Tiers-Lieux. *Panorama des tiers-lieux 2023*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Rapport d'activité 2023-2024*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Cahier de l'Observatoire : les tiers-lieux acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi*. Consulté le 13 mars 2026.

France Tiers-Lieux. *Faire Tiers-Lieux pour renforcer nos coopérations. Synthèse des rencontres nationales 2024*. Consulté le 13 mars 2026.

Références juridiques et institutionnelles complémentaires

Journal officiel de la République française. *Arrêté du 28 août 2025 portant approbation de modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « France Tiers Lieux »*. Consulté le 13 mars 2026.

IMPACT — Institut des Médiations et des Politiques Artistiques et Culturelles des Territoires · Association loi 1901 · Lille

N° 01 · 1er octobre 2026